

Image not found or type unknown



Regroupement familial sur place

Par **hayethayet**, le **07/12/2011** à **09:24**

Bonjour, je suis étudiante étrangère en France de nationalité tunisienne et j'ai un titre de séjour 1 an motif "étudiant" je me suis mariée avec un tunisien qui a une carte de résident de 10 ans et il va me déposer le dossier de regroupement sur place on a tous les papiers demandés sauf qu'il est en chômage la question est ce que l'OFII vont accepter 12 fiches de paie du "pôle emploi"???? merci